



cwedd

Conseil Wallon
de l'Environnement
pour le Développement
Durable

AVIS

Réf. : CWEDD/12/AV.1053

Date : 10/09/2012

Permis unique pour un Ecopôle à Havré (MONS)

1. DONNEES DE BASE

Demande : - Permis unique

- Rubriques : 40.20.01.02, 90.21.07.02, 90.22.02.02.A, 90.22.03.02.A, 90.23.12.03 & 90.23.15.01.02

- NB. : La situation existante a fait l'objet de l'avis Doc.96/CWEDD 334

Projet : - Implanter et exploiter des installations de regroupement, de prétraitement et de traitement de déchets

- Localisation : lieu-dit « Champ de Ghislage » à Havré

- Situation au plan de secteur : zone d'activité économique mixte et zone d'espaces verts

- Catégorie : n°4 – Processus industriels liés à l'énergie
 n°6 – Gestion des déchets

> *Une brève description est reprise en annexe.*

Demandeur : HYGEA, Havré

Auteur de l'étude : ARCEA, Mons

Autorités compétentes : Fonctionnaires délégué et technique

Date de réception du dossier : 19/07/2012

Visite de terrain : 06/09/2012, en présence de l'auteur d'étude et du demandeur

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

Le CWEDD estime que l'auteur a livré une étude de bonne qualité. Les autorités compétentes y trouveront les éléments pour prendre leur décision.

Au niveau du contenu

Le CWEDD apprécie notamment :

- la qualité du chapitre consacré à la description de l'avant-projet dont notamment la présentation très claire du fonctionnement de l'Ecopôle ;
- la présence d'un chapitre consacré à la recherche d'une alternative de localisation en amont de l'examen des incidences ainsi que la qualité de ce chapitre (détermination du centre de gravité du gisement, critères de comparaison, examen des alternatives proposées par les riverains...);
- la présence d'une analyse relative aux micro-organismes et bioaérosols ;
- la qualité de l'analyse paysagère, dont notamment la présence de recommandations pertinentes.

Au niveau de la forme

Le CWEDD apprécie :

- La présence d'une synthèse des remarques des riverains avec réponses apportées et renvois vers les chapitres concernés de l'étude ;
- La qualité des cartes, figures et coupes.

Le résumé non technique

Le CWEDD estime que le résumé non technique est de bonne qualité.

3. AVIS SUR L'OPPORTUNITE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET

Le CWEDD remet un avis favorable sur l'opportunité environnementale du projet dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Conseil expliquées ci-dessous sont prises en compte.

Compte tenu des particularités du réseau de collecte en aval, le CWEDD insiste particulièrement sur la recommandation de l'auteur (non prise en compte dans la demande de permis) visant à limiter le débit maximum instantané à l'exutoire à 107 l/s via l'installation d'un bassin d'orage d'une capacité de 2.900 m³ (hypothèse d'une pluie d'occurrence égale à 20 ans).

Le CWEDD appuie toutes les recommandations de l'auteur et insiste sur les suivantes, dont certaines ont déjà été approuvées par le demandeur dans les documents de suivi des recommandations :

- suivre le phasage recommandé par l'auteur d'études ;
- augmenter la capacité nominale de l'installation de broyage des déchets verts ;
- intégrer dans la politique à long terme l'éventualité d'une intégration de la gestion de l'ensemble des déchets produits par toutes les communes affiliées (en particulier celle de La Louvière) ;

- poursuivre la procédure prévue par le décret relatif à la gestion des sols afin d'évaluer l'ampleur des pollutions et les risques éventuels pour l'environnement et la santé préalablement aux travaux d'aménagement ;
- limiter autant que possible l'utilisation d'eaux souterraines sauf en cas d'impérieuse nécessité suivant les démarches préconisées par l'auteur ;
- veiller à un équilibre déblais/remblais et dans tous les cas éviter la sortie de déblais du site;
- suivre les recommandations de l'auteur relatives à l'intégration du bâti et à l'intégration paysagère du site de manière à répondre à l'article 127 §3 du CWATUPE.

Le CWEDD appuie également la recommandation de l'auteur de maintenir le Comité d'accompagnement actuellement constitué.

Annexe – Brève description du projet**Avertissement :**

Les informations reprises ci-après sont données à titre indicatif et sont destinées à un usage interne dans le cadre de la préparation de l'avis. Elles ne sont pas constitutives de l'avis du CWEDD.

L'avant-projet présente les caractéristiques suivantes :

- il vise à implanter et exploiter des installations de regroupement, de prétraitement et de traitement de déchets au lieu-dit « Champ de Ghislage » à Havré : une gestion centralisée des flux de déchets de la zone desservie avec transfert des activités actuellement menées sur les sites (Ecoparcs) de Cuesmes et de Manage vers le site d'Havré ; une valorisation énergétique de la fraction fermentescible des ordures ménagères via la production de biométhane et l'utilisation d'installations de cogénération ; une valorisation matière de la fraction fermentescible des ordures ménagères et des déchets verts via la production de digestat et de compost.
L'avant-projet comprend également l'exploitation, dans la continuité, des installations de réception, de stockage temporaire et de transbordement de déchets ménagers ainsi que de réception, de stockage temporaire et de broyage de déchets encombrants, actuellement en activité et couvertes par un permis unique jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- les déchets concernés sont essentiellement des déchets ménagers : déchets d'ordures non triées, déchets organiques, déchets provenant de la collecte sélective en porte-à-porte et des parcs à conteneurs. En fonction de la quantité de matière fermentescible disponible à partir des ordures ménagères, des déchets biodégradables non ménagers sont susceptibles d'être également acceptés sur le site afin d'atteindre une capacité de production de biométhane optimale ;
- le site est localisé à l'intérieur d'un triangle formé par les croisements de l'E19-E42, la rue d'Obourg et la bretelle de sortie Mons Est/Obourg. L'avant-projet s'étend sur une superficie de 18ha 29a 91ca. L'ancien centre occupe une superficie de 4ha 77a au centre du site. Une partie des terrains est vouée à l'agriculture (Est de la rue de Ghislage) ;
- deux voiries privées parcourent le site : rue du Champ de Ghislage et l'avenue Benoîte. Un troisième accès est réservé aux services incendie ou en cas d'urgence ;
- l'habitation la plus proche se trouve à moins de 150 mètres du site ;
- il est concerné par la directive IPPC ;
- plusieurs canalisations FLUXYS de gaz haute-pression longent ou traversent la partie sud du site ;
- le site est couvert par le PPA n°1 avec plan d'expropriation qui a perdu ses effets. Il existe un SSC et un RCU ;
- on se trouve en zone de régime d'assainissement autonome au PASH ;
- plusieurs permis ont été octroyés sur le site. Deux de ces permis de bâtir ont été annulés au Conseil d'Etat. Plusieurs permis d'exploiter ont été octroyés en 1999 et 2000, mais sont devenus caduques suite à l'incendie qui a ravagé le site en 2008. Un permis unique octroyé à titre temporaire le 10/10/2010 est valable jusqu'au 31/12/2012. Un recours en annulation a été introduit ;
- il existe une zone de dégagement de 30m à partir du domaine autoroutier ;
- le projet vise à traiter une quantité de déchets estimée à 255.000 t/an : 40.000 t/an de papiers et cartons, 30.000 t/an d'encombrants, 90.000 t/an d'ordures ménagères brutes, 10.000 t/an de déchets en vrac, 20.000 t/an de fraction biodégradable, 5.000 t/an de DEEE et 40.000 t/an de déchets verts. D'autres types de déchets ne sont pas admis sur le site : déchets inertes, PMC, verres, textiles, huiles, bois et amiante. Une quantité évaluée à 20.000 t/an de biodéchets ou biomatières non liées aux ménages ou assimilés sera également acceptée pour alimenter les deux voies de traitement biologique ;

- durant son fonctionnement (du début des années 2000 à nos jours), ITRADEC a connu de nombreux problèmes et un incendie, sources de nuisances importantes pour les riverains ;
- les bâtiments de transfert des ordures ménagères brutes et l'ensemble du hall de réception et de préparation des biomatières sont fermés et mis en dépression. Il n'y a aucun rejet direct dans l'atmosphère sans traitement préalable. Deux types de laveurs sont mis en œuvre : un laveur ammoniacal et un bioscrubber ;
- les besoins en eau sont estimés à environ 30.000 m³/an. L'avant-projet prévoit de réutiliser une partie des eaux de pluie et des eaux industrielles épurées pour ses besoins. Il envisage également de prélever l'eau souterraine à l'aide d'un puits creusé dans la nappe des Craies ;
- l'avant-projet prévoit de réaliser un réseau d'égouttage séparatif au droit du site (actuellement unitaire, prétraitement et envoi dans un ruisseau non classé) qui sera composé de trois circuits : le réseau d'eaux usées domestiques qui acheminera les eaux usées vers une station d'épuration, le réseau d'eaux usées industrielles qui acheminera l'ensemble des eaux de process vers une station d'épuration industrielle et le réseau d'eaux pluviales et de ruissellement qui sera raccordé à un déversoir d'orage qui, en fonction des débits, orientera les eaux vers un déboureur-séparateur d'hydrocarbures ou vers un bassin d'orage d'une capacité de 2.500 m³ ;
- globalement, on peut scinder en deux parties les aménagements prévus par l'avant-projet : la partie centrale du site comprenant la zone d'exploitation à proprement parler avec les bâtiments, les zones de parkings, aires de manœuvre, les voiries d'accès, etc., le solde du terrain localisé en périphérie de l'espace central organisé en zone d'espace vert tampon composé de merlons et de plantations. Des bâtiments existants sont conservés, d'autres transformés et de nouveaux bâtiments sont prévus. Durant les travaux, les activités de transfert des ordures ménagères brutes et des encombrants, en cours actuellement, seront maintenues ;
- la production de biogaz est estimée à 500-600 m³/h. L'avant-projet prévoit de valoriser l'entièreté du biogaz produit à travers deux unités de cogénération (1.200 kW) et ainsi de produire l'électricité et la chaleur qui seront totalement ou en partie utilisées sur le site. La production estimée de biogaz est d'environ 4.000.000 Nm³/an. Il est possible d'obtenir environ 8.000 MWh/an d'électricité et de chaleur. L'électricité produite sera autoconsommée en grande partie dans les installations de préparation des biomatières, de la biométhanisation ainsi que du hall de compostage. L'énergie thermique sera utilisée pour différents procédés. Un surplus de 3.482 kWh/an sera dégagé. Le site comporte également plusieurs stockages d'hydrocarbures pour l'alimentation des installations de chauffage (anciennes unités, secours), des engins de manutention et des camions de collecte ;
- il va accueillir l'ensemble du personnel actuellement présent sur les sites de Cuesmes et de Manage. Le nombre de travailleurs passera d'une quarantaine à environ 280 personnes ;
- l'intercommunale HYGEA souhaite débiter l'activité de l'Ecopôle d'Havré en 2015-2016 ;
- le sol est en partie constitué de remblais (ancienne petite vallée comblée) et de sols à drainage très faible. On trouve de nombreuses prises d'eau destinées à la distribution publique. Le site ne serait vraisemblablement pas situé dans les futures zones de prévention éloignée arrêtées de ces captages. Mais il est bien partiellement situé dans une zone forfaitaire ;
- une reconnaissance géotechnique a été opérée en 1993 ;
- des campagnes de prélèvements de sols agricoles ont été réalisées en 1996 et 2012. Les résultats des analyses de sols agricoles ont mis en évidence une pollution en chrome pour un point. Hormis ce dépassement, toutes les valeurs mesurées (1996 et 2012) se situent sous les normes. La comparaison des résultats de 1996 et 2012 n'a pas permis de mettre en évidence de différences significatives ;
- la qualité environnementale des sols et des eaux a été investiguée en 2011 dans le cadre de la réalisation d'une étude d'orientation. Seule une contamination en huiles minérales peut être liée à l'activité du centre. Les pollutions en phénols et en chrome sont des pollutions historiques antérieures à l'activité ou liées à une ancienne pratique. Les résultats d'analyses réalisées sur les échantillons d'eau souterraine ne montrent pas de pollution liée à l'activité passée d'ITRADEC ;

- actuellement, le site est caractérisé par la présence régulière de centaines d'oiseaux (laridés, corvidés, étourneaux). Ces oiseaux constituent une source de dispersion de déchets et de déjections. Il peut être à l'origine d'un déséquilibre écologique dans les écosystèmes.